

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 32106**

Intitulé

Délégué(e) à la protection des données (Data Protection Officer) (MS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Institut Supérieur d'Electronique (ISEP Paris) Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc, 326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Délégué à la Protection des Données (DPD) ou Data Protection Officer (DPO) est le garant de la protection des données personnelles traitées par l'organisme qui l'emploie. Il maîtrise à la fois les outils et les pratiques informatiques et l'environnement juridique en particulier la Loi Informatique et Libertés (2004) et le Règlement Européen à la Protection des Données RGPD (2018).

Il réalise un diagnostic de la conformité de l'entreprise avec le RGPD. Il élabore et met en place une politique de protection des données personnels, veille au respect des obligations légales. Il contrôle la mise en oeuvre de la politique de protection des données et assure la relation avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés CNIL.

En collectant toutes les données nécessaires à la définition du contexte, identifier les traitements liés aux données à caractère personnel

En analysant ces traitements (finalité, consentement, durée de conservation) évaluer la conformité de l'organisation avec le cadre juridique lié à la protection des données soit la loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen à la Protection des Données personnelles (RGPD).

En mettant en relief le niveau de risques afférant à chaque non-conformité, établir un rapport de synthèse présentant le diagnostic de l'existant

Cartographier les traitements de données personnelles

Rédiger et mettre en place l'ensemble des procédures liées à la réglementation Informatique et Libertés et RGPD

Organiser la protection des données dès la conception d'un traitement (Privacy By design)

Animer des sessions de formation des collaborateurs au cadre légal «Informatique et Libertés »

Afin de réguler les situations conflictuelles gérer les dimensions relationnelles en cherchant des solutions adaptées aux problèmes pouvant se poser tout en respectant les intérêts de chacun.

Gérer les risques au moyen de la réalisation d'une étude d'impact sur la protection des données

Tenir le registre des traitements

Etre garant du traitement des demandes des personnes relatives à l'exercice de leurs droits

Assurer le lien avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Mettre en place une veille sur la protection des données

Disposer d'une expertise relative aux législations nationale et européenne sur la protection des données

Evaluer les risques et alerter les dirigeants de nouveaux risques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

INDUSTRIE;BANQUE;ASSURANCE;CONSEIL;INFORMATIQUE

DELEGUE PROTECTION DES DONNEES;DPD.DATA PROTECTION OFFICER;DPO; JURISTE PROTECTION DES DONNEES; JURISTE

RGPD;CONSULTANT RGPD

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1903 : Défense et conseil juridique

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif et modalités d'évaluation et de certification

Chaque bloc décrit ci-dessous forme un tout et peut être acquis de façon autonome par le candidat en fonction de ses besoins. En cas de validation partielle par le jury de VAE, le candidat peut obtenir les compétences manquantes en acquérant un bloc de compétences.

Pour obtenir la certification Niveau I "Délégué à la protection des données (DPO)", le candidat doit valider l'ensemble des 3 blocs.

Bloc de compétences N°1

Réaliser un diagnostic de la conformité légale et réglementaire de l'organisation sur le plan "Informatique et Libertés"

Descriptif :

Les compétences attestées sont les suivantes :

- En collectant toutes les données nécessaires à la définition du contexte, identifier les traitements liés aux données à caractère personnel
- En analysant ces traitements (finalité, consentement, durée de conservation) évaluer la conformité de l'organisation avec le cadre juridique lié à la protection des données soit la loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen à la Protection des Données personnelles (RGPD).
- En mettant en relief le niveau de risques afférant à chaque non-conformité, établir un rapport de synthèse présentant le diagnostic de l'existant
- Cartographier les traitements de données personnelles

Modalités d'évaluation

Etude de cas

- Rédaction d'un rapport de synthèse de diagnostic de conformité
- Présentation orale du travail

Mission en entreprise de 4 mois et rédaction d'une thèse professionnelle

Bloc de compétences N°2 :

Mettre en place d'une politique permettant de veiller au respect du cadre légal

« Informatique et Libertés »

Descriptif :

Les compétences attestées sont les suivantes :

- Rédiger et mettre en place l'ensemble des procédures liées à la réglementation Informatique et Libertés et RGPD
- Organiser la protection des données dès la conception d'un traitement (Privacy By design)
- Animer des sessions de formation des collaborateurs au cadre légal «Informatique et Libertés »
- Afin de réguler les situations conflictuelles gérer les dimensions relationnelles en cherchant des solutions adaptées aux problèmes pouvant se poser tout en respectant les intérêts de chacun.

Modalités d'évaluation

Mise en situation professionnelle

- Présentation d'un plan d'action en rapport avec la politique de mise en conformité de l'organisation

Mission en entreprise de 4 mois et rédaction d'une thèse professionnelle

Bloc de compétences n°3 : Contrôler la mise en œuvre d'une politique

de conformité et coopérer avec l'autorité de contrôle (CNIL)

Descriptif :

Les compétences attestées sont les suivantes :

- Gérer les risques au moyen de la réalisation d'une étude d'impact sur la protection des données
- Tenir le registre des traitements
- Etre garant du traitement des demandes des personnes relatives à l'exercice de leurs droits
- Assurer le lien avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
- Mettre en place une veille sur la protection des données
- Disposer d'une expertise relative aux législations nationale et européenne sur la protection des données
- Evaluer les risques et alerter les dirigeants de nouveaux risques

Modalités d'évaluation

Etude de cas

Réalisation à l'écrit d'une Étude d'Impact sur la Vie Privée (EIVP) par groupe et soutenance à l'oral devant un jury d'enseignants et de professionnels

Mission en entreprise de 4 mois et rédaction d'une thèse professionnelle

Bloc de compétence :

INTITULÉ**DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Bloc de compétence n°1 de la
fiche n° 32106 - Réaliser un
diagnostic de la conformité
légal et réglementaire de
l'organisation sur le plan
"Informatique et Libertés"

Descriptif :

Les compétences attestées sont les suivantes :

- En collectant toutes les données nécessaires à la définition du contexte, identifier les traitements liés aux données à caractère personnel
- En analysant ces traitements (finalité, consentement, durée de conservation) évaluer la conformité de l'organisation avec le cadre juridique lié à la protection des données soit la loi Informatique et Libertés et le Règlement Européen à la Protection des Données personnelles (RGPD).
- En mettant en relief le niveau de risques afférant à chaque non-conformité, établir un rapport de synthèse présentant le diagnostic de l'existant
- Cartographier les traitements de données personnelles

Modalités d'évaluation*Etude de cas*

- Rédaction d'un rapport de synthèse de diagnostic de conformité
- Présentation orale du travail

Mission en entreprise de 4 mois et rédaction d'une thèse professionnelle

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°2 de la
fiche n° 32106 - Contrôler la
mise en oeuvre d'une
politique de conformité et
coopérer avec l'autorité de
contrôle CNIL

Descriptif :

Les compétences attestées sont les suivantes :

- Gérer les risques au moyen de la réalisation d'une étude d'impact sur la protection des données
- Tenir le registre des traitements
- Etre garant du traitement des demandes des personnes relatives à l'exercice de leurs droits
- Assurer le lien avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
- Mettre en place une veille sur la protection des données
- Disposer d'une expertise relative aux législations nationale et européenne sur la protection des données
- Evaluer les risques et alerter les dirigeants de nouveaux risques

Modalités d'évaluation

Etude de cas

Réalisation à l'écrit d'une Étude d'Impact sur la Vie Privée (EIVP) par groupe et soutenance à l'oral devant un jury d'enseignants et de professionnels

Mission en entreprise de 4 mois et rédaction d'une thèse professionnelle

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 32106 - Mettre en place une politique permettant de veiller au respect du cadre légal "Informatique et Libertés"	<p>Descriptif :</p> <p>Les compétences attestées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rédiger et mettre en place l'ensemble des procédures liées à la réglementation Informatique et Libertés et RGPD · Organiser la protection des données dès la conception d'un traitement (Privacy By design) · Animer des sessions de formation des collaborateurs au cadre légal «Informatique et Libertés » · Afin de réguler les situations conflictuelles gérer les dimensions relationnelles en cherchant des solutions adaptées aux problèmes pouvant se poser tout en respectant les intérêts de chacun. <p>Modalités d'évaluation</p> <p><i>Mise en situation professionnelle</i></p> <p>- Présentation d'un plan d'action en rapport avec la politique de mise en conformité de l'organisation</p> <p><i>Mission en entreprise de 4 mois et rédaction d'une thèse professionnelle</i></p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	4 personnes : 50 % sont membres de l'ISEP et 50 % sont des représentants professionnels du domaine de la protection des données
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	4 personnes : 50 % sont membres de l'ISEP et 50 % sont des représentants professionnels du domaine de la protection des données
En contrat de professionnalisation	X	4 personnes : 50 % sont membres de l'ISEP et 50 % sont des représentants professionnels du domaine de la protection des données
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2019	X	4 personnes : 50 % sont membres de l'ISEP et 50 % sont des représentants professionnels du domaine de la protection des données
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Délégué à la protection des données (Data Protection Officer) (MS) " avec effet au 10 décembre 2012 , jusqu'au 4 janvier 2024.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

De 15 à 30 certifiés par an

<https://formation-continue.isep.fr/management-et-protection-des-donnees-a-caractere-personnel>

Autres sources d'information :

<https://formation-continue.isep.fr/>

Lieu(x) de certification :

Institut Supérieur d'Electronique (ISEP Paris) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

28 rue Notre Dame des champs 75006 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

10 rue de Vanves 92130 Issy Les Moulineaux

Historique de la certification :

Certification labellisée par la Conférence des Grandes Ecoles depuis Aout 2007